Les « Revenantes » de Syrie : douze ans de réclusion pour Douha Mounib membre de l’Etat islamique. Amandine Le Coz qui avait rejoint Daesh en 2014 jugée à partir d’aujourd’hui (Màj)

02/03/2023 à 9h30



02/03/2023

La cour d’assises spéciale de Paris juge à partir de ce jeudi la revenante de Syrie Amandine Le Coz, qui avait rejoint Daesh en 2014.

Les procès de revenantes de Syrie se multiplient. Alors que celui de Douha Mounib s’est tenu en début de semaine à Paris, la cour d’assises spéciale va également juger, ce jeudi et demain, Amandine Le Coz, partie en Syrie en 2014 et renvoyée en France en 2019.

Revenue avec trois autres femmes radicalisées et leurs sept enfants, elle avait profité d’une période chaotique dans le nord du pays, avec une offensive turque et des bombardements,

pour quitter le camp kurde où elle était captive et se rendre aux autorités turques. L'avocate des quatre femmes en avait alors profité pour pointer la volonté de celles-ci d'être rapatriées en France pour faire face à la justice (en profitant du protocole Cazeneuve, en vigueur seulement pour les prisonniers détenus par la Turquie, tandis que ceux retenus dans les camps kurdes syriens devaient être jugés sur place).

QUELS ACTES ET QUELLE RADICALITÉ ?

Originaire de Domont, dans le Val-d'Oise, Amandine Le Coz avait rejoint la Syrie en 2014, pour rallier Raqqa, capitale de Daesh. Elle avait été mariée deux fois à des jihadistes, dont un marocain connu pour sa participation à des exactions sur place. Elle avait aussi eu un enfant là-bas. Alors que les autorités françaises avaient proposé de rapatrier le jeune garçon, âgé d'à peine un an et demi au moment où elle avait été faite prisonnière, en 2018, des confrères de France 2 l'avaient interrogée sur cette possibilité. «Non je ne veux pas. S'il part, je pars avec lui», avait-elle affirmé, balayant le fait que son fils aurait pu se trouver dans une meilleure situation en France, même sans elle.

[…]

CNews

01/03/2023

Une "revenante" du groupe Etat islamique (EI) à la "détermination hors du commun", qui était jugée à Paris pour deux séjours en Syrie entre 2013 et 2017, a été condamnée mercredi soir à douze ans de réclusion criminelle.

Après près de cinq heures de délibéré, la cour d'assises

spéciale a assorti cette peine d'une période de sûreté des deux tiers.

Dans le box, ses longs cheveux bruns encadrant son visage fin, Douha Mounib, 32 ans, a accueilli le verdict avec sérénité. "Je m'attendais à une peine de plus de dix ans de toute façon", réagit-elle quand le président de la cour, Laurent Raviot, lui demande si elle a bien compris la décision.

Le parquet national antiterroriste (Pnat) avait requis quatorze ans de réclusion à son encontre.
Les magistrats professionnels ont tenu compte de "l'évolution" de Douha Mounib, qui a affirmé que son adhésion à l'EI faisait partie du "passé", même si ces "éléments positifs" ont été "contrebalancés" par sa rocambolesque tentative d'évasion en novembre 2021, alors qu'elle était incarcérée depuis quatre ans en France.

La cour n'était pas saisie de cette procédure judiciaire distincte, mais cette tentative d'évasion planait sur les débats depuis lundi."Par votre comportement, vous avez un peu brouillé les pistes", a explicité le président. "C'est une décision satisfaisante, la cour a décidé de faire un pas vers l'accusée", s'est réjoui son avocat, Joseph Hazan.

[…]

La Nouvelle République